

Règlement Intérieur de l'Accueil de Loisirs de FERRIERES HAUT CLOCHER

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sont des lieux, de découverte, de rencontres, d'échanges et de jeux favorisant l'épanouissement de l'enfant dans le respect des règles fondamentales de vie en société.

Horaires d'ouverture de l'ALSH

- ✓ Périodes scolaires Mercredi : de 13h00 à 18h30
- ✓ Vacances scolaires de 7h00 à 18h30

Pour tout retard non justifié, après 18h30, une pénalité de 10 € sera facturée
L'ALSH est fermé pendant les vacances de Noël et au mois d'août.

Conditions générales d'accueil

L'ALSH accueil des enfants de 3 à 11 ans révolus.

L'enfant est accueilli en demi journée ou en journée complète selon les besoins des parents .
Sauf en ce qui concerne les grandes vacances, l'inscription (Juillet) se fera uniquement sur la journée complète.

Il est à noter qu'aucune inscription ne pourra se faire après les dates prévues.

La directrice de l'ALSH doit être prévenue de tout retard et d'absence.

Les enfants peuvent être accueillis sur l'ALSH dans la limite des places disponibles.

Constitution du dossier administratif

Documents à fournir :

- ✓ Photocopie du carnet de santé de l'enfant
- ✓ Photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile des parents et l'attestation d'assurance individuelle de l'enfant.
- ✓ Photocopie de l'avis d'imposition des deux parents même en cas de séparation.
- ✓ Certificat médical de contre indications (régime, allergies, ..) ou PAI.

Documents à remplir :

- ✓ Fiche d'inscription
- ✓ Fiche sanitaire de liaison
- ✓ Acceptation du règlement

Les inscriptions ne seront effectives que si le dossier est complet.

Un système de grille de présence est mis en place avec des dates à respecter, si celles ci ne sont pas respectées l'inscription ne sera pas validée.

En cas d'absence, les familles doivent téléphoner à l'ALSH 48 heures à l'avance ou présenter un certificat médical . Toutes absences non justifiées sera facturée (journée et repas).

Si les familles ont des besoins non « prévisibles » elles ont possibilité de téléphoner à l'Accueil de Loisirs pour savoir s'il reste des places disponibles. Ces situations seront étudiées au cas par cas par la directrice de l'ALSH.

Hygiène / Santé

Il ne sera donné aucun médicament à l'enfant sans certificat médical. L'accueil de Loisirs ne pourra accepter d'enfants malade, fiévreux.

Concernant les plus petits, l'inscription ne sera possible que si l'enfant est propre.

Si l'équipe d'animation constate la présence de poux ou autres parasites, il sera demandé aux

parents de traiter l'enfant dès son retour à la maison.

Interdictions

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'ALSH.

Le matin, les parents doivent obligatoirement confier leur enfant à l'animateur.

Un enfant arrivant seul ne sera pas pris en charge pas l'ALSH.

Les enfants ne doivent pas apporter de jeux, bijoux, objets de valeurs, portable. L'ALSH décline toute responsabilité en cas de perte, casse ou de vol.

Toute atteinte majeure à la vie en collectivité pourra être sanctionnée d'un renvoi temporaire d'un ou plusieurs jours ou définitif. Toutes sanctions seront prises et appréciées par l'organisateur de l'ALSH.

Tarifs et paiement

La participation journalière est calculée selon un barème défini et approuvé par le Conseil Municipal par délibération.

Elle se calcule sur la base des deux avis d'impositions des parents, même en cas de séparation.

Le paiement s'effectue après réception de la facture.

Toute facture impayée sera transmise au Trésor Public et impliquera la suspension, voire l'annulation de l'inscription de l'enfant.

Annulation d'une admission

Dans le cas où les parents ne respecteraient pas le règlement intérieur, le maire et la directrice se réservent le droit de réexaminer l'inscription de l'enfant. De plus si le dossier n'est pas complet après plusieurs avertissement nous appliquerons le tarif fort.

Directrice,
GRIS Coralie

Monsieur Le Maire,
BEAUTIER Robert

ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Accueil de Loisirs

Je soussigné(e)
Parent de l'enfant
certifie avoir lu et accepté le règlement intérieur de L'Accueil de Loisirs
de Ferrières Haut Clocher

A

Le

Signature :

Veillez retourner document à la direction de l'ALSH, après l'avoir
dûment complété et signé.